

FESTIVAL COMMERCIAL DU 3 au 9 mars 2025 AU CENTRE VILLE DE SAINT PAUL

Fiche d'inscription pour la Fête Foraine

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre festival commercial du 3 au 9 mars 2025 à Saint-Paul, la commune mets à disposition plusieurs emplacements pour l'installation de manèges et attractions foraines. Nous vous invitons à compléter la présente fiche d'inscription (1 fiche par manège ou par activité), qui est à nous retourner avant le 19/02/25.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Nom du forain / Raison sociale : .....
- Adresse : .....
- Code postal : ..... Ville : .....
- Téléphone : .....
- E-mail : .....
- Numéro de SIRET : .....
- Responsable sur place : .....

### INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ

> **Activité alimentaire** (merci de détailler en face de votre choix ce que vous proposez à la vente):

Food truck , remorque, camion bar:.....

Stand sous chapiteau : .....

Demande d'autorisation de débit de boisson (formulaire à remplir en pièce jointe) :  Oui  Non

> **Activité de divertissement :**

Nom du manège / attraction : .....

Type d'attraction (précisez impérativement) :

Manège enfantin (ex : petits chevaux, carrousel, chaises volantes, petits tournants etc.) :

.....

Manège à sensations (ex : booster, auto-tamponneuses, break dance, tagada etc.) :

.....

Jeu forain (ex : pêche aux canards, tir à la carabine, stand de peluches, casinos etc.) :

.....

•Superficie nécessaire (en mètre linéaire) : .....

•Puissance électrique requise (précisez également si monophasé ou triphasé):  
.....

•Autres besoins spécifiques :  
.....  
.....  
.....

## CHOIX DE L'EMPLACEMENT

(Veuillez cocher votre préférence, sous réserve de disponibilité)

- Parking CCAS
- Parking Suffren
- Boulodrome

## DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR

Pour valider votre inscription, veuillez joindre les documents suivants :

1. Photocopie de la pièce d'identité du demandeur
2. Justificatif d'adresse (facture d'eau, EDF...) de moins de 3 mois
3. Attestation de formation d'hygiène alimentaire pour les activités de restauration avec transformation de produits
4. Numéro de SIREN de l'entreprise (disponible en ligne gratuitement sur la plate forme DATA INPI) de moins de 3 mois
5. Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité
6. Carte d'activité ambulante à jour, délivrées par les CFE
7. Pour les exploitants d'attractions foraines : attestation de contrôle de conformité du matériel
8. Photos de l'attraction
9. Demande d'autorisation de débit de boisson (formulaire joint à nous retourner le cas échéant)

## ENGAGEMENT DU FORAIN

Je soussigné(e), ....., m'engage à respecter les règles de sécurité et d'installation définies par l'organisation du festival commercial. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Date : .....

Signature et cachet (le cas échéant) :

## RENSEIGNEMENTS & ENVOI DU DOSSIER

Votre dossier complet est à envoyer avant le 19/02/25 par courrier à la Mairie de Saint-Paul

Ou par e-mail à : [mairie@mairie-saintpaul.fr](mailto:mairie@mairie-saintpaul.fr)

Pour toute question, vous pouvez contacter la Direction de la Valorisation Économique et Touristique au  
02 62 45 90 69.

Nous vous remercions pour votre participation et espérons vous compter parmi nous pour cet événement.

**MAIRIE DE SAINT-PAUL**

Place du Général de Gaulle, CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX

 0262 45 43 45 – Fax : 0262 34 48 49 • [mairie@mairie-saintpaul.fr](mailto:mairie@mairie-saintpaul.fr)  [www.mairie-saintpaul.re](http://www.mairie-saintpaul.re)      

## RÈGLEMENT DE LA FÊTE FORAINE DE SAINT-PAUL DU 3 au 9 mars 2025

### Article 1 – Objet

Le présent règlement définit les conditions de participation et les obligations des forains lors de la fête foraine organisé par **La Ville de Saint-Paul** du 3 au 9 mars 2025. La fête foraine sera ouverte au public de 8h00 à minuit sur toute la période de l'événement.

### Article 2 – Conditions de participation

L'inscription est obligatoire et doit être validée par l'organisateur. Tout forain doit fournir les documents demandés dans le formulaire d'inscription (assurance, conformité, etc.) et respecter les consignes de sécurité.

### Article 3 – Emplacements

Les emplacements sont attribués par l'organisateur en fonction des disponibilités et des besoins techniques des participants. Toute modification d'emplacement est soumise à approbation.

### Article 4 – Redevance

Chaque forain doit s'acquitter d'une redevance de **7€ par mètre linéaire et par jour**. Une option électricité est disponible en supplément à **3 euros par jour**. Le paiement doit être effectué avant l'installation sur le site et toute absence de règlement entraînera l'annulation du permis de stationnement.

### Article 5 – Installation et démontage

- **Installation** : Les participants peuvent installer leur matériel le **23/02/25**.
- **Démontage** : Les installations doivent être retirées au plus tard le **13/03/25**.

### Article 6 – Propriétaires ou gérant des manèges

Les propriétaires ou gérants de manèges sont tenus de présenter un compte rendu de vérification périodique de leurs installations dûment visé par un organisme agréé.

Les propriétaires ou gérants devront fournir les photocopies des pièces ci-après :

- 1) Attestation du contrôle technique en cours de validité.
- 2) Attestation de bon montage.
- 3) Attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité.

En cas de non-conformité des installations, le manège concerné ne sera pas autorisé à entrer en activité.

## Article 7 – Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage matériel survenant durant l'événement. Chaque participant doit souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle.

## Article 8 – Règles de bonne conduite

- Respect des horaires d'ouverture et de fermeture.
- Respect des autres forains et du public.
- Interdiction de diffuser de la musique à un niveau sonore excessif.

## Article 9 – Débits de boissons

Les forains souhaitant vendre d'alcool, devront préalablement se munir de l'autorisation temporaire de débits de boissons du 3ème groupe.

Ils devront se conformer aux lois et règlements en vigueur relatifs à l'ordre et à la salubrité publics, notamment en ce qui concerne la vente de boissons pour laquelle ils devront obtenir toutes les autorisations administratives requises à cet effet et se conformer rigoureusement aux dispositions du code des débits de boissons.

Seules les boissons du groupes 3 sont autorisées à la vente et uniquement en gobelet. Il est préconiser d'utiliser des gobelets réutilisables.

Toute infraction constatée par les forces de police ou de gendarmerie, entraînera la fermeture du stand. Aucun remboursement de location ne sera accordé de ce fait.

## Article 10– Gestion des déchets

Chaque forain est tenu de maintenir son emplacement propre et de gérer ses déchets de manière responsable.

- À la fin de l'événement, chaque participant devra nettoyer son emplacement et enlever tout déchet.

## Article 11 – Acceptation du règlement

La participation à l'événement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Fait à ....., le .....

Signature de l'exposant/forain :

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN**  
**DEBIT DE BOISSONS**

**Adressée à**  
  
**Monsieur le Maire de SAINT-PAUL**

**Je soussigné(e)**.....  
*Nom (en majuscules) et prénoms*

**Profession**.....

**Domicile**.....

.....

**Téléphone**.....

**Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'ouverture d'un débit temporaire de boissons dispensant des boissons :**

**Du 1<sup>er</sup> groupe**             (1)

**Du 3<sup>ème</sup> groupe**       

**Pour mon propre compte au nom et pour le compte de (2).....**

**sur l'emplacement suivant (3) :.....**

**Du 3 mars 2025 à 8 heures**  
**Au 9 mars 2025 à minuit**

**A l'occasion de la manifestation ouverte au public suivant (4) :.....**

**FESTIVAL COMMERCIAL DE MARS 2025 A SAINT PAUL**

**Site ou adresse : PARKING CCAS – PARKING SUFFREN - BOULODROME**

**Nombre de personnes attendues : /**

**Entrée payante : non**

**dont l'organisateur est (2) : LA VILLE DE SAINT PAUL**

**Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueux sentiments.**

**Le .....**

*(Signature)*

(1) cocher la case correspondante

(2) nom et adresse de l'association ,établissement ou entreprise

(3) situation ou adresse exacte

(4) indiquer la nature :foire, fête, bal, spectacle public, manifestation sportive, association etc...